



COMMUNE DE MOURET – AVEYRON
PROCES-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 23 avril 2026
à la mairie de Mouret

L'an deux mille vingt-six et le vingt-trois du mois d'avril à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur FONTAINE Hubert, Maire.

Présents 12 : Mesdames Claudine BOSCH, Catherine BURGUIERE, Martine FAU, Pauline GAYRARD, Liliane LACOMBE.

Messieurs Guillaume BOUSQUET, Laurent CARLES, Jean-Michel COSTES, Hubert FONTAINE, Nicolas LESTRADE, Laurent PRADELS, Vincent VIGOUROUX.

Absente excusée ayant donnée procuration : Mme Paméla VIALA, qui a donné pouvoir à M. Hubert FONTAINE.

Secrétaire de séance : Mme Martine FAU

Nombre de membres : en exercice : 13 - présents : 12 - votants : 13 dont 1 pouvoir.

Quorum : atteint.

1- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du jeudi 9 avril 2026.

Approuvé à l'unanimité des membres présents

2- Délibérations

2-1 Vote des taux d'imposition pour 2026

Délibération n° 2026-028

Monsieur le Maire rappelle que chaque année, le Conseil municipal doit voter les taux de fiscalité directe locale. Il présente les éléments constitutifs de l'état n° 1259 « Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026 » et informe le Conseil municipal que les bases prévisionnelles ont été augmentées de 0.80 %. Il propose de ne pas augmenter les taux des taxes foncières pour 2026. Il indique par ailleurs que, dans cette hypothèse, la commune peut cependant, si elle le souhaite, augmenter le taux de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires avec un maximum de 10%. Il précise que le taux est actuellement pour notre commune de 9.08 % depuis 2025.

Désignation	Taux 2026	Base 2026	Sans augmentation des taux
Taxe foncière (bâti)	36.77 %	409 400	150 536
Taxe foncière (non bâti)	70.91 %	32 000	22 691
Taxe d'habitation (RS)	9.08 %	123 200	11 187
Total			184 414
Coefficient correcteur			-34 582
Total 73111			149 832
Allocations compensatrices			+ 5311
Taxe IFR / Pylône			+ 230
Produit attendu 2026			155 373

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'Etat 1259 présenté par M. le Maire, et vu la conjoncture actuelle, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide :

- De ne pas augmenter les taux et de fixer pour l'année 2026 :

Désignation		Taux 2026
Foncier bâti	TFB	36.77 %
Foncier non bâti	TFNB	70.91 %
Taxe d'habitation	TH	9.08 %

2-2 Vote du budget principal 2026

Délibération n° 2026-029

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le budget principal pour 2026 :

Il précise que pour l'année 2026, la commune va percevoir une dotation complémentaire d'un montant de 86 007 € « Dotation de solidarité rurale cible », recette de fonctionnement qui n'était pas attribuée les années précédentes.

Ce budget principal 2026 s'équilibre de la façon suivante :

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	549 741.00	549 741.00
011 Charges à caractère général	181 462.00	
012 Charges de personnel et frais assimilés	100 350.00	
014 Atténuation de produits	9 000.00	
023 Virement à la section d'investissement	173 000.00	
65 Autres charges de gestion courante	72 390.00	
66 Charges financière	1 100.00	
042 Opération ordre transf. entre section	12 439.00	
70 Produits, services, divers		7 350.00
731 Fiscalité locale		151 812.00
74 Dotations et participations		343 575.00
75 Autres produits de gestion courante		47 000.00
76 Produits financiers		4.00
Section d'investissement	570 280.47	570 280.47
Reste à réaliser 2025	121 200.00	90 848.00
Report excédent d'investissement 2025		79 023.56
Excédent de fonctionnement 2025 reporté		168 629.91
Virement de la section de fonctionnement 2026		173 000.00
Inscription budget investissement 2026	449 080.47	58 779.00
Total du budget 2026	1 120 021.47	1 120 021.47

Montant des subventions attribuées - compte 65 section de fonctionnement

Monsieur le Maire présente les demandes de subvention reçues à ce jour en Mairie.

Détail des subventions attribuées aux associations et votées ce jour

ADMR Villecomtal	500 €
Amicale pompiers de Villecomtal	300 €
Amicale pompiers de Marcillac-Vallon	200 €
Quilles Pruines Mouret	160 € 8 licenciés x 20 €
EVMPE Foot Union des 3 Vallées	760 € 19 licenciés x40
Subventions restant à attribuer sur délibération	3 080 €
Total	5 000 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés adopte le budget principal 2026, tel que présenté et annexé à la délibération.

2-3 Vote du budget annexe lotissement de La Garibal.*Délibération n° 2026-030*

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le budget annexe « lotissement de La Garibal » pour 2026, qui s'équilibre de la façon suivante :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	100 795.09	100 795.09
Investissement	100 797.09	100 797.09

Il rappelle au Conseil municipal qu'il reste à ce jour 4 lots à vendre d'environ 900 m2 chacun, représentant un stock d'un montant de 83 378 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés adopte le BA 2026 « Lotissement la Garibal » tel que présenté et annexé à la délibération.

2-4 Vote du budget annexe lotissement les Vignasses II à Mouret.*Délibération n° 2026-031*

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le budget annexe « lotissement Les Vignasses II à Mouret » pour 2026, qui s'équilibre de la façon suivante, en euros :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	353 612.08	353 612.08
Investissement	321 397.07	321 397.07

Il rappelle que lors de la réunion du Conseil municipal du 5 mars 2026, le prix de vente de chacun des 7 lots, d'une surface totale de 7362 m2, a été fixé avec un produit attendu de 326.290 € TTC.

La vente du lot 6 de 1021 m2 pour un montant de 45 180 € TTC doit être signée prochainement,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés approuve le budget annexe « lotissement les Vignasses II à Mouret » tel que présenté et annexé à la délibération,

2-5 Approbation d'un avenant à la convention attributive de fonds de concours de la part de la CCCM « Centrale photovoltaïque en toiture »*Délibération n° 2026-032*

Par convention du 19 septembre 2025, la CCCM et la Commune avaient acté le montant et les modalités d'octroi de la part de la CCCM au bénéfice de la Commune de Mouret d'un fonds de concours d'un montant de 3 1758,33€ euros dans le cadre des travaux de construction d'une centrale de production d'énergie photovoltaïque en toiture d'un bâtiment communal

Par courrier du 27 mars 2026, M. le Maire de Mouret a sollicité le versement d'une aide complémentaire à la suite d'un avenant au marché de travaux que la commune a dû formaliser.

Le montant de cet avenant est de 9 233 € HT par convention. Le montant du fonds de concours sera augmenté de 50% de cette somme pour que la participation de la commune reste égale à celle de la Communauté de Communes (disposition réglementaire). Le fonds de concours sera ainsi fixé à 36 374,83€ selon le plan de financement suivant :

Dépenses (en € HT)		Recettes (en € HT)	
Phase 1 Diagnostic	1 500,00	Fonds de concours CCCM 50 %	36 374.83
Amiante	266,67	Autofinancement 50 %	36 374.84
Etude charpente	1 300,00		
Phase 2 MOE	2 350,00		
Travaux	65 533,00		
Raccordement	1 800,00		
Total HT	72 749.67	Total HT	72 749.67

Monsieur le Maire propose de valider le nouveau plan de financement et la convention attributive, annexé à la présente, qui fixe notamment les conditions de versement de cette subvention.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

Valider le nouveau plan de financement exposé prévoyant le versement d'un fonds de concours au bénéfice de la commune de Mouret pour l'opération de la création d'une centrale de production d'énergie photovoltaïque en toiture de l'atelier communal.

Autoriser M. le Maire à signer l'avenant à la convention attributive.

Observations

M. le Maire précise que les travaux devraient commencer début juin, avec la réalisation des branchements électriques, les travaux de dépose de la toiture actuelle, la mise place d'une nouvelle toiture en bac acier sur l'ensemble des bâtiments et la pose des panneaux photovoltaïques sur l'atelier communal uniquement.

2-6 Indemnités du Maire, des adjoints et conseillère déléguée

Délibération n° 2026-033

Monsieur le Maire indique qu'il ne souhaite plus bénéficier de l'indemnité maximale automatiquement allouée en application de l'article L2123-20-1 du CGCT et propose par ailleurs d'allouer une indemnité de fonction à Mme FAU Martine, conseillère municipale déléguée à la gestion des finances et à la communication et ceci à partir du 1^{er} mai 2026.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 9 avril 2026, qui avait fixé le taux des indemnités de fonction de la façon suivante :

	Taux retenu	Pour mémoire : Taux maximal
Maire	44.30 %	taux maximal automatiquement
1 ^{er} adjoint	11.77 %	11.77 %
2 ^{ème} adjoint	5.89 %	11.77 %
3 ^{ème} adjoint	5.89 %	11.77 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Décide de fixer à compter du 1^{er} mai 2026 le taux des indemnités de fonction du Maire, des adjoints et de la conseillère municipale déléguée, suivant l'Indice Brut 1027, comme suit :

		Taux
Indemnité du Maire	M. Hubert FONTAINE	40.30 %
1 ^{ère} adjointe	Mme Pauline GAYRARD	11.77 %
2 ^{ème} adjoint	M. Jean-Michel COSTES	5.89 %
3 ^{ème} adjointe	Mme Claudine BOSC	5.89 %
Conseillère déléguée	Mme Martine FAU	4 %

3- Questions diverses

3-1 Désignation des délégués à la commission communale des impôts locaux

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, à la suite des élections municipales du 15 mars 2026, une commission communale des impôts directs doit être instituée dans chaque commune.

Le Conseil municipal doit proposer 24 contribuables de la commune (12 titulaires et 12 suppléants), le Maire étant membre de droit de la commission.

Par la suite, le directeur régional ou départemental des finances publiques désignera 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants parmi les propositions transmises.

Cette commission se réunira au moins une fois par an, et aura pour rôle majeur de donner son avis sur les modifications d'évaluation ou les modifications de composition des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

Après avoir choisi 24 noms parmi les contribuables de la commune, le Conseil municipal demande à M. le Maire de transmettre la liste à la direction départementale des Finances publiques de l'Aveyron et ceci avant fin mai.

3-2 Autorisation de passage du rallye routier moto de Villecomtal en parcours liaison.

Le rallye moto passera sur notre commune le 17 juillet en soirée et 18 juillet 2026 en journée.

Après présentation du projet de parcours, le Conseil municipal donne un avis favorable, mais demande à M. le Maire de contacter l'association concernant le passage sur la route de La Loubatière et la route de la Bessière, afin de mettre en place des mesures de sécurité complémentaires.

4- Informations du Maire

4-1 Mise en place du Conseil communautaire de la CCCM et ses commissions

Suite à la mise en place du Conseil communautaire, il convient de désigner des membres du Conseil municipal pour chaque commission et ceci par arrêté municipal.

Commissions de la Communauté de communes CONQUES-MARCILLAC	Vice-Président – Président de la commission	Titulaire	Suppléant
1 - Tourisme	Davy LAGRANGE Conques en Rouergue	VIGOUROUX Vincent	BURGUIERE Catherine
2- Développement économique	Patrice LE ROUX Valady	CARLES Laurent	GAYRARD Pauline
3- Finances	Olivier BRU Salles-la-Source	Hubert FONTAINE	FAU Martine
4- Attractivité résidentielle et enfance/jeunesse	Léon THEBAULT-MAVIEL Marcillac-Vallon	GAYRARD Pauline	LACOMBE Liliane
5- Culture	Daniel JOULIA Sénergues	BURGUIERE Catherine	BOSC Claudine
6- Vie sociale	Jean-Yves LARROUMETS Muret-le-Château	BOSC Claudine	LACOMBE Liliane
7- Aménagement du Territoire	Hubert FONTAINE Mouret	BOUSQUET Guillaume	COSTES Jean-Michel
8- Politiques énergétiques	Florian FAJOU Nauviale	FONTAINE Hubert	CARLES Laurent
9- Bâtiment et équipements structurants	Benoît QUARMOUCHI Clairvaux	LESTRADE Nicolas	VIALA Paméla
10- Travaux d'assainissement, de voirie et GEMEPI	Christian POUGET Pruines	COSTES Jean-Michel	BOUSQUET Guillaume
11- Déchets ménagers	GOMEZ Christian Saint-Christophe-Vallon	PRADELS Laurent	VIALA Paméla

4-2 Passage sur la commune de la Randorallye VTT de Nauviale :

Cette année le Randorallye de Nauviale passera sur notre commune le samedi 16 mai 2026.

Deux points de ravitaillement seront tenus, l'un à Gipoulou et l'autre à proximité de la salle des fêtes du Grand Mas.

Les organisateurs demandent à la Commune de d'assurer le ravitaillement au Grand Mas.

Monsieur le Maire précise que 4 ou 5 personnes seront nécessaires et demande aux conseillers disponibles ce jour-là leur contribution à partir de 9 heures.

4-3 Dates des prochaines réunions des commissions communales et du Conseil :

La réunion de la commission communication aura lieu le jeudi 21 mai à 18 h à la mairie.

La réunion de la commission travaux aura lieu le mercredi 27 mai à 18 h à la mairie.

La prochaine réunion du Conseil municipal aura lieu le jeudi 4 juin 2026 à 20h30 à la Mairie.

Le Maire,
Hubert FONTAINE



La secrétaire,
Martine FAU

